

ÉDITO

Pour la deuxième année consécutive nous faisons face au virus et désormais, à ses mutations. Malgré la lassitude qui nous gagne nous ne devons pas baisser la garde pour espérer mettre fin à l'épidémie. C'est le principal vœu que nous formons pour 2022 et que nous vous adressons.

L'an passé, nous avons évité de nouveaux phénomènes de paralysie de l'activité. A l'inverse, dans un contexte de redémarrage brutal de l'économie suite à l'arrivée des vaccins, nous subissons depuis quelques mois et de plein fouet les perturbations liées à la désorganisation des chaînes logistiques et de production au niveau mondial. Ainsi, alors que la demande est forte, tous secteurs confondus, les problèmes d'approvisionnement, ceux d'acheminement, voire de main d'œuvre, génèrent des inquiétudes sur le niveau de l'offre et dans ce contexte entraînent l'ensemble des prix à la hausse.

Conséquemment, pour l'industrie de l'emballage, le regain de la demande a été quelque peu contrarié par un allongement des délais d'approvisionnements pour les fabricants d'emballages et par une hausse notable des coûts : ceux des produits à recycler d'une part, qui ont atteint des niveaux historiques mais aussi le très fort renchérissement des prix de l'énergie. Une situation tendue donc pour les producteurs de matériaux et d'emballages recyclés d'autant qu'elle risque de durer tant que les déséquilibres constatés persisteront.

Pas d'inquiétude à avoir en revanche du côté des collectivités territoriales : la garantie de reprise de l'Industrie, dont la robustesse a déjà fait ses preuves par le passé, continue de fonctionner normalement et d'assurer un débouché pérenne aux emballages ménagers triés, indépendamment de l'évolution des conditions de marché.

D'ailleurs, et alors que nous abordons la dernière année de l'agrément, REVIPAC va lancer au premier trimestre une enquête en ligne sur son offre de reprise. Questions techniques, financières, administratives, relations avec les Repreneurs, tous les aspects de l'offre Filière seront passés en revue afin d'évaluer la satisfaction des collectivités adhérentes mais aussi faire connaître une Garantie qui, malgré son caractère statutaire dans le dispositif, n'est pas toujours bien connue par l'ensemble des collectivités territoriales.

Christian Picard - Président de Revipac



MEILLEURS VŒUX 2022

EMBALLAGES DU E-COMMERCE : LA COLLECTE PEINE A SUIVRE

Avec le développement du E-commerce, et particulièrement depuis le début de la pandémie, la présence d'emballages en carton ondulé dans le circuit ménager s'est amplifiée. Malheureusement leur collecte est loin d'être correctement assurée : bacs inadaptés, bacs en nombre insuffisant, faible rotation des ramassages... Les modalités de collecte doivent donc évoluer pour que ces emballages recyclables soient effectivement recyclés.

A l'heure actuelle force est de constater que ces emballages tendent à s'empiler dans et hors des bacs de tri dans les locaux dédiés ou pire encore, à l'extérieur, à la merci des intempéries qui peuvent affecter leur recyclabilité. Certains dénoncent d'ailleurs une « nouvelle pollution » à leur propos introduisant une confusion dans les termes. Rappelons au contraire, qu'au terme de leur collecte, ces emballages sont pris en charge par la filière de recyclage emballage papier-carton et que leur matière est réutilisée dans de nouveaux cycles de production, permettant ainsi d'éviter de polluer la planète et de réduire les impacts environnementaux des nouveaux emballages.

Que faire alors pour mieux capter ce flux et éviter que ces emballages ne soient détruits ? Les pistes sont nombreuses mais toutes se situent au niveau des modalités de collecte :

« Les modalités de collecte doivent donc évoluer pour que ces emballages recyclables soient effectivement recyclés. »

agir sur les consignes de tri aux consommateurs, sur celles données aux ripeurs, essayer de trouver des modes de stockage ou d'entreposage intermédiaires dans les immeubles ou sur la voie publique ; surtout il serait souhaitable de réfléchir à des collectes dédiées ou plus fréquentes pour éviter les « nuisances » et pour mieux capter un flux qui, à n'en pas douter, est là pour durer.

PRIX DE REPRISE DE L'OPTION FILIERE : LA RECHERCHE DE LA JUSTE VALEUR

On ne le répètera jamais assez, de par sa nature tout autant que sa finalité, la Garantie de Reprise proposée par REVIPAC et ses membres Repreneurs ne s'inscrit pas dans une logique marchande guidée par une demande mais dans une logique de responsabilité sociétale : la maximisation du taux de recyclage et de réutilisation de la matière constitutive des emballages. C'est la base des engagements volontaires contractuels consentis par l'industrie de l'emballage à la fondation du dispositif REP-EM. Ils garantissent à toutes les collectivités territoriales ayant fait le

choix de l'option Filière la reprise sans coût et le recyclage final de la totalité de leurs emballages ménagers triés en toutes circonstances.

Pour autant, s'agissant des conditions financières encadrant la reprise des matériaux, REVIPAC s'est toujours tenu à l'engagement pris de reverser aux collectivités territoriales l'intégralité de la valeur marchande des emballages triés telle qu'elle ressortait des marchés et cela sous forme d'un prix unique applicable à toutes les collectivités territoriales.

Des procédures adaptées, une entière transparence

Dès le départ REVIPAC s'est efforcé de trouver les procédures lui permettant d'approcher au mieux la valeur marchande des produits à recycler issus du circuit ménager

Les sortes de référence :

Les sortes « ménagères » étant spécifiques et ne faisant pas l'objet de cotation, il a été décidé de choisir parmi les sortes standards existantes de la norme EN643 celles, les plus proches techniquement, qui allaient servir de références. Malgré des définitions plus rigoureuses pour les sortes marchandes, la sorte ménagère 5.02A a été rattachée à la sorte standard 1.04, et plus tard, la sorte 1.05A à la sorte standard 1.05. Ces deux sortes, très largement échangées sur les marchés français et internationaux, font l'objet de cotations régulières rendant possible le suivi de leur valeur marchande.

« REVIPAC pour sa part a choisi de suivre l'évolution mensuelle des prix des sortes 1.04 et 1.05 au niveau européen (incluant les prix français), plus représentatif, au travers d'un panier de mercuriales de référence pour le papier-carton (PPI, EUWID...). »

construction initiale, problème de transparence dans leur suivi, les causes peuvent être multiples. REVIPAC pour sa part a choisi de suivre l'évolution mensuelle des prix des sortes 1.04 et 1.05 au niveau européen (incluant les prix français), plus représentatif, au travers d'un panier de mercuriales de référence pour le papier-carton (PPI, EUWID...). Les prix français (relevé des prix mensuels de COPACEL) sont néanmoins appliqués s'ils s'avèrent supérieurs aux prix européens.

La volonté de transparence

Pour ce qui est de la transparence, REVIPAC a toujours été en pointe : l'ensemble des règles régissant le calcul des prix de reprise figure et est explicité dans les contrats

Les mercuriales de référence :

Comme cela a été souligné récemment par des commentateurs, il peut exister des différences notables entre les prix affichés par les différentes mercuriales existantes. Problème de rigueur dans leur

types proposés aux collectivités territoriales. Les prix mensuels retenus par REVIPAC sont publics et disponibles en permanence sur son site internet et chaque année, le cabinet KPMG audite et certifie le respect des procédures annoncées et l'exactitude des calculs effectués par REVIPAC (attestation disponible sur simple demande).

Le prix du marché : la référence qui s'impose

Pour la Filière, le marché représente le cadre le plus adapté, pour constater le prix à verser aux collectivités territoriales pour la vente de leurs déchets d'emballages, tout autant qu'à arrêter un prix juste et soutenable à payer par les Repreneurs.

De fait, les Repreneurs se sont engagés à reprendre et recycler l'intégralité des déchets d'emballages conformes aux standards matériaux produits par les collectivités territoriales. Ils doivent donc, quoiqu'il arrive et de manière prioritaire par rapports à leurs autres sources d'approvisionnement, absorber ces flux en continu indépendamment de leurs carnets de commande. Ils ne peuvent, comme dans un

schéma productif normal, ajuster leurs besoins d'approvisionnement (en produits à recycler) à leurs perspectives de production et de vente.

« En conséquence le Repreneur qui garantit déjà, quoiqu'il en coûte, la reprise et l'écoulement des déchets d'emballages ne peut faire mieux que de payer le prix du marché aux collectivités territoriales. »

Dans ce cadre quantitatif contraint, le prix

de reprise est donc un élément déterminant du coût du matériau recyclé que le Repreneur va produire et qui va se retrouver en concurrence sur les marchés avec d'autres types de produits sur lesquels ne pèsent pas les mêmes contraintes. On pense bien entendu aux matériaux d'emballages papier-carton neufs produits à partir de fibres vierges mais c'est le cas également pour les matériaux d'emballages papier-carton recyclés dont les producteurs/recycleurs ne sont pas engagés dans des dispositifs de garantie de reprise et de recyclage.

En conséquence le Repreneur qui garantit déjà, quoiqu'il en coûte, la reprise et l'écoulement des déchets d'emballages ne peut

faire mieux que de payer le prix du marché aux collectivités territoriales. Aller au-delà impacterait inévitablement sa compétitivité de fabricant de matériaux d'emballages, celle de ses produits et au final nuirait au développement du recyclage ; cela abouti-

rait également à transformer la recette industrielle en un soutien financier au dispositif. Or les soutiens sont du ressort de l'éco-organisme. C'est à lui qu'il appartient de faire en sorte que la prise en charge des coûts du dispositif s'ajuste par l'internalisa-

tion, d'arriver à l'équilibre financier lui permettant de verser aux collectivités territoriales les soutiens prévus permettant d'atteindre le taux de couverture des coûts de collecte, tri et traitement déterminé par le cahier des charges de l'agrément.

PRODUCTION D'EMBALLAGES : COMPRENDRE LE REEQUILIBRAGE EN COURS

L Différentes publications font état d'une demande actuelle en produits papier-carton (tous secteurs confondus) qui peine à être satisfaite. D'autres, au ton plus alarmiste évoquent un risque de pénurie en raison d'un manque de matière.

Dans le secteur de l'emballage où plus des trois quarts de la production est à base de produits à recycler, la situation actuelle est certes tendue sur le plan des approvisionnements du fait de la conjoncture et de la dynamique de la demande : forte reprise mondiale, développement du E-commerce, transfert vers le matériau papier-carton d'emballages auparavant composés de matériaux plastiques, se cumulent et accroissent le besoin de matières à recycler.

Il faut comprendre que la boucle du recyclage des emballages papier-carton ne repose pas sur des gisements mais sur des flux circulants. Un système qui désormais s'inscrit à l'échelle mondiale et qui subit naturellement les fluctuations liées aux variations de l'activité de production de matériaux et d'emballages, elle-même reliée à l'activité économique générale des différents pays et aux échanges internationaux.

Avec la mise à l'arrêt mondial de l'économie l'an passé la production et les flux de produits neufs (emballés) se sont réduits, et conséquemment les quantités disponibles d'emballages usagés à recycler qui sont générées par la consommation. Aujourd'hui,

alors que la reprise mondiale s'accélère et la consommation avec, il existe un décalage temporel entre le flux de matières à recycler disponibles et les besoins de matériau d'emballages servant à la fabrication d'emballages neufs destinés à accompagner les nouveaux produits. Parallèlement des évolutions différentes entre les zones géographiques et les perturbations dans les échanges internationaux ont généré des déséquilibres au niveau de la circulation mondiale des flux.

« la boucle du recyclage des emballages papier-carton ne repose pas sur des gisements mais sur des flux circulants. »

Le rééquilibrage ne manquera pas d'intervenir mais il faudra un peu de temps pour que la situation se normalise et que le volume d'emballages usagés à recycler reflète le nouveau niveau de la consommation et donc de la production de biens à emballer. Dans l'immédiat, et comme en témoigne la forte hausse des prix des matières à recycler, c'est par le jeu des marchés que les déséquilibres s'ajustent.

DERNIERS PRIX DE REPRISE (STANDARDS PCNC ET PCC)

Reprise Option Filière - Barème F

Les prix de reprise s'entendent prix départ (transport à la charge du repeneur).

* Balles standards de 601 à 1200 kg

Balles moyennes de 400 à 600 kg : décote de 6€ /tonne

2021	Sorte 5.02A (en €/tonne)*	Sorte 1.05A (en €/tonne)*	Sorte 5.03A (en €/tonne)*
Septembre	155,26	172,08	10
Octobre	154,14	172,08	10
Novembre	145,61	161,98	10